Année scolaire 2021-2022

COORDINATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE

1^{er} degré

COMMISSION PEDAGOGIQUE SECURITE

1. Composition du groupe (13 membres)

Pilote(s): MORIN Céline, IEN Vallet

Nom	Prénom	Grade	Moniteur 1ers secours	Lieu d'exercice	Statut
ADRIEN	Evelyne	CPC	non	IEN Nantes IV	Membre permanent
BROISSAND	Mathieu	CPD	non	DSDEN 44	Membre permanent
BOUCARD	Sylvain	CPC	non	IEN St Philbert de Grandlieu	Membre permanent
CORGNET	Gaëlle	Formatrice sécurité	oui	DSDEN 44	Membre permanent
DONOT	Nathalie	CPC	oui	IEN Rezé-Vertou	Membre permanent
EVAIN	Sophie	CPC	non	IEN Pontchâteau	Membre permanent
GALLIER	Agnès	CPC	non	IEN Bouguenais	Membre permanent
HOUSSAIS	Catherine	CPC	oui	IEN Nantes III	Membre permanent
HOWARD	Nathalie	CPC	non	IEN Guérande- Herbignac	Membre permanent
KUENTZ	Christophe	CPC	oui	IEN St Brévin-les -Pins	Membre permanent
MORIN	Céline	IEN	non	IEN Vallet	Membre permanent
RESTOUEIX	Guillaume	CPC	non	IEN Saint- Nazaire Ouest	Membre permanent
ROBIN-POIGNART	Karine	CPC	non	IEN Saint- Nazaire Est	Membre permanent
TALON	Emmanuelle	CPC	non	IEN Saint Sébastien	Membre permanent

Liste des référents sûreté de secteur :

Nantes : Catherine HOUSSAISEstuaire : Christophe KUENTZSud Loire : Emmanuelle TALON

- Nord Loire :

Il est possible que d'autres personnes intègrent la commission en cours d'année

2. Plan d'action et calendrier

Intitulé	Objectifs et actions		
COMMISSION PEDAGOGIQUE SECURITE	Actualiser les ressources institutionnelles et pédagogiques en lien avec la sécurité dans les écoles (locaux, surveillance des élèves, Risques majeurs, Incendie)	 Travaux d'inventaire et de mise à jour des documents existants et disponibles pour les circonscriptions et les écoles. Aide à l'élaboration de PPMS et du DUERP dans les écoles à profil particulier. 	
	Poursuivre et coordonner les actions engagées avec les services et les partenaires locaux	 APER: Prévention routière et SRAV Risques Incendie: SDIS 44 Risques Majeurs: IFFORME, Nantes Métropole Formation des personnels services civiques (SDIS 44) Correspondants sécurité: police ou gendarmerie Services académiques et départementaux 	
	Former les enseignants dans les circonscriptions aux gestes de premiers secours et favoriser la mise en œuvre d'un parcours d'éducation à la sécurité	 Conception et mise en œuvre des modules de formation Un module hybride « Parcours d'éducation à la sécurité de la PS au collège » - 12h x 4 sessions (bassins Nord et Estuaire) Un module hybride « Formation diplômante PSC1 » - 12h x 2 sessions (bassins Nantes et Sud Loire) Un module de « Révision des gestes de premiers secours » - 12h x 2 sessions (bassins Nantes et Sud Loire) 	
	Accompagner et former les Conseillers pédagogiques – assistants de prévention	 1 demi-journée de formation sur le rôle du CPC chargé du dossier sécurité, les dimensions du dossier sécurité et leur déclinaison pédagogique 2 journées de formation (initiale et continue) organisées par le rectorat à destination des assistants de prévention 	
	Accompagner les directeurs dans l'application des mesures de sécurité au sein de leur école	Formation initiale, faisant-fonction et formation continue : textes réglementaires - contenus et mise en œuvre — partenariats — réglementation sorties scolaires	

Calendrier des réunions

Odiendrier des redificits			
Dates	lieux		
12/11/2021 de 9h30 à 16h30	DSDEN Saint Nazaire		
03/03/2022 de 9h30 à 16h30	DSDEN Jonelière		
26/04/2022 de 9h30 à 16h30	Salle Erdre – DSDEN Margueritte		
30/06/2022 de 9h30 à 16h30	Site en lien avec la sécurité (à déterminer)		

Principes:

- -Les commissions sont pluri catégorielles. (IEN, IAIPR, Conseillers, PEMF etc...)
- -Le compte rendu et la diffusion des travaux sont laissés à l'appréciation des membres de la commission.
- -Les travaux en commissions peuvent faire l'objet de présentations courtes en conseil des IEN ou de présentations plus longues à visée formative en collège des inspecteurs.
- -Les commissions se réunissent trois ou quatre fois dans l'année.
- -Une feuille d'émargement est établie lors de chaque réunion et adressée au service DRH pour attribution des remboursements de frais de déplacement.
- -Les lieux sont précisés dès l'établissement de la fiche en début d'année pour permettre au service financier d'évaluer le coût de certains déplacements.